

5° *Les Congrès régionaux* offrent comme la synthèse des autres moyens de propagande. Ces grandes manifestations raniment la foi des populations ; pour bien réussir, il faut qu'elles soient préparées par des triduumms eucharistiques, donnés dans toutes les paroisses, et par des travaux d'étude au nom des divers groupements sociaux. Les curés n'auront garde de laisser échapper une si belle occasion. Le Congrès doit marquer une date ; son fruit principal ne doit pas être la communion générale du jour de clôture, mais l'accroissement continu des communions parmi les fidèles.

V

Ce que nous avons dit jusqu'ici concerne tous les fidèles ; mais il faut surtout amener les **enfants** à Notre-Seigneur. Le Décret *Quam Singulari* a mis fin à cette sorte d'excommunication pratique que les mœurs jansénistes avaient fait peser sur les privilégiés du Cœur de Jésus. Tout le monde a été frappé de ce retour à l'ancienne pratique, de ce rappel d'un devoir qui n'avait pas cessé d'obliger : la Communion fortifiant l'âme de l'enfant, prévenant les ravages des passions.

Quel beau spectacle ce sera quand nous aurons en grand nombre, de ces enfants auxquels, suivant le mot du Décret, ne manquera plus *la sève intérieure*, qui se feront un tempérament réfractaire aux influences mauvaises, auxquelles il n'est pas possible d'échapper ; qui, au contact de Jésus, apprendront le secret des vertus fortes, héroïques mêmes ; qui chaque jour s'imprégneront davantage de sa grâce, au point de devenir de *petits possédés du bon Dieu* !

Beau rêve, dira-t-on ! Non, mais réalité prochaine, à une condition toutefois, c'est qu'on obéisse pleinement au Décret. Or, il renferme une seconde prescription, qui a passé trop inaperçue, bien qu'elle n'oblige pas moins que la première. La voici :

Ceux qui ont la charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher très fréquemment de la Sainte Table, et si c'est possible, même tous les jours, comme le désire le Christ Jésus et notre Mère la sainte Eglise.